



**Siège social**

Rue de la Ferme Romaine 3  
5300 Seilles (Andenne)

**Numéro d'entreprise** 0444994824  
**Compte bancaire** BE20 0020 1778 9956  
**Affiliation réseau** CANOPEA (ex IEW)  
**Site** <https://comitedefenseandenne.be>  
**Mail** [comite@comitedefenseandenne.be](mailto:comite@comitedefenseandenne.be)

Seilles, le 6 juin 2026

## Extension du parc MECALYS

Ce 4 juin 2026 s'est tenue une nouvelle Réunion d'Information Préalable (RIP) relative à l'extension du parc d'activité économique MECALYS, situé entre Petit-Waret et l'autoroute E42.

Soucieux d'un juste équilibre entre les besoins économiques et la qualité de vie des citoyens, le Comité de Défense d'Andenne était présent, notamment pour attirer l'attention sur les points qui nous semblent essentiels à respecter, principalement sur le plan de la ruralité et du bon voisinage.

Nous avons évoqué trois éléments majeurs, issus de nos propres constats ainsi que de témoignages citoyens, suite aux expériences malheureuses aussi bien au parc MECALYS qu'au parc de la Houssaie.

### 1. La hauteur des bâtiments doit être raisonnable.

De l'est de Wierde à l'ouest de Marchin, le magnifique panorama que nous avons vu a été défiguré par un "pavé" qui sort clairement de la ligne d'horizon. Une erreur monumentale sur le plan urbanistique. Un pavé visible à plus de 12 kilomètres, en d'innombrables endroits sur l'axe de crête mais aussi en vallée.

Le bâtiment en question, plutôt que d'être installé dans le fond de la cuvette et proche de l'autoroute, a été placé au sommet du parc (parcelle 15), proche des zones résidentielles. Un gâchis stupide qui durera, même si l'entreprise qui occupe actuellement ce bâtiment, Partner Spirits, fait faillite ou déménage.

### 2. La pollution lumineuse extrême doit être bannie.

Une poignée d'entreprises abusent très largement en la matière, ce qui affecte une partie importante de la population ainsi que la faune nocturne, et tout particulièrement les rapaces, dont le rare hibou Grand-Duc.

Dans le parc MECALYS, l'entreprise Glutton qui avait initié cette tendance a heureusement résolu le problème. Merci à eux. Malheureusement, deux autres entreprises, **Nutradia** (parcelle 20) et **Signaroute** (parcelle 8), ont pris le relais. Ici, ce n'est pas tant la puissance que l'orientation horizontale du flux lumineux des spots de façade qui pose problème, jusqu'à la rue de Landenne à Hingeon (~2 km).

Mais le cas le plus extrême se situe dans le parc de la Houssaie, avec **bpost** qui éblouit toute la vallée, jusqu'au sommet de la chaussée de Ciney et les autres reliefs dans un rayon de plus de 4 kilomètres. Une puissance lumineuse hors-norme, d'une couleur très blanche (probablement chargée en UV) engendrant même de la douleur, et avec un cône de diffusion partiellement orienté vers le haut. Cet abus manifeste inonde également tout le versant est de la réserve naturelle, juste en face.

Venant d'une entreprise adepte des slogans pour la transition, c'est une contradiction évidente. Rien ne justifie une telle puissance, une telle orientation, un tel spectre proche des UV, ni un tel gaspillage d'énergie. Un réel mépris des concitoyens et de la nature.

Alors que la technologie LED a ouvert la voie à des économies d'énergie, certains n'hésitent pas à en faire usage pour "en mettre plein la vue" à plusieurs milliers de riverains.

### 3. La pollution spécifique doit être contrôlée.

Les emballages, les films plastiques et la frigolite sont désormais plus fréquents que les canettes et bouteilles en verre autour du parc MECALYS. Certains de ces déchets proviennent clairement des chantiers lors de la construction de nouveaux bâtiments. Les autres, en revanche, sont issus du fonctionnement normal des entreprises en place. (cf. déballage de matériel, colis, cerclage de palette...)

De par leur rapport poids/surface, ces films plastiques et plaques/billes de polystyrène sont **dispersés sur des centaines de mètres**, jusque Hingeon, lorsque le vent se lève. Ces déchets ne se retrouvent pas uniquement le long des routes et chemins 4, 5, 6 et r26, mais également dans tous les champs aux alentours, généralement cultivés pour l'alimentation humaine (carottes, pommes de terre, blé/froment).

A chaque labour, les déchets en surface sont enfouis sous la surface. Et les précédents remontent partiellement. On ne sait les ramasser qu'en-dehors des périodes de culture, mais ils sont alors fragmentés en petits morceaux. Les gros morceaux, partiellement découverts, se déchirent lorsque l'on tente de les extraire de terre.

## Réponses :

1. Pour la hauteur anormale du "pavé" au parc MECALYS, le fonctionnaire délégué avait remis un avis négatif. Mais le ministre a autorisé sur recours...

2. **MECALYS** : La commune a pris action pour la société Glutton, d'où l'amélioration notable. Merci aux deux parties pour leur concertation et l'issue positive pour tous ! Espérons qu'il en soit de même avec Nutradia et Signaroute.

Parc de la Houssaie : La commune a pris des dispositions similaires pour **bpost**, déjà suite à des plaintes de riverains, et il semble qu'une "amélioration" aurait eu lieu(?)... Notamment avec la plantation de quelques arbres(!). On ne peut vraiment pas parler de succès, mais la commune n'a pas le pouvoir d'imposer. Par contre, bien que bpost soit une entreprise notoire, elle s'octroie le droit d'imposer ces nuisances démesurées.

3. Le BEP passe deux à trois fois par an dans chaque parc d'activité pour contrôler le respect des lieux et, le cas échéant, trouver des solutions. Si des déchets identifiables sont trouvés, il est judicieux de leur communiquer.

Il nous semble qu'une sensibilisation des acteurs, voire des prescriptions imposées aux nouveaux arrivants, sont clairement nécessaires. Reste à voir par quel biais.

A la question "Qu'est-ce qui peut être fait pour éviter ces abus à l'avenir ?", malheureusement la réponse très prévisible s'est confirmée : pas grand-chose.

- Ce n'est pas au niveau de l'établissement des zones de parc qu'il est possible d'imposer des règles.

- C'est au niveau du fonctionnaire délégué (Région) qu'il devrait y avoir des garde-fous, et il y en a. Mais en cas de recours, c'est le ministre qui décide, en court-circuitant la chaîne de décision et les avis. C'est visiblement ce qu'il s'est passé pour le "pavé" de MECALYS.

- Il ne semble pas possible de forcer des prescriptions pour tout un parc, il est donc nécessaire de surveiller chaque demande de permis, pour chaque bâtiment, et de réagir à chaque fois que cela s'impose. Merci d'avance pour la surveillance citoyenne !

- Lorsque le permis est accordé, si aucune contrainte ne stipule de limitation, la Commune a très peu de moyens pour imposer le respect du bon sens. Il ne semble pas possible de limiter une source lumineuse en puissance. Cependant, une limitation de l'angle d'éclairage maximum devrait être beaucoup plus facile à imposer, ce qui résoudrait déjà une grande partie du problème.

Bref, tout ceci appelle à être très vigilant vis-à-vis de toute nouvelle demande de permis ! Et pour bpost, peut-être que la pression populaire finira par payer... L'image et la taille de l'entreprise sont tellement incompatibles avec ce comportement qu'une réflexion devrait finir par émerger. Au plus vite, au mieux.

Pour le Comité de Défense d'Andenne,  
François Gerin, secrétaire.

L'enregistrement de la réunion est disponible en ligne jusqu'au **19 juin** : <https://www.com-une.be/rip/bep>

Plan d'occupation du parc MECALYS : <https://www.bep-entreprises.be/parcs/43/>